

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 01/30

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Vingt-quatrième session
Genève (Suisse), 2- 7 juillet 2001

RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX
SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION
DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES
Adélaïde (Australie), 21-25 février 2000

Note : *Le présent rapport inclut la lettre circulaire CL 2000/6-FICS*

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX4/70.2

CL 2000/6-FICS
Avril 2000

AUX: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

OBJET: **Distribution du rapport de la huitième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (ALINORM 01/30)**

Le rapport de la huitième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires sera examiné par le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-septième session qui se tiendra à Genève (Suisse) du 28 au 30 juin 2000 et par la Commission du codex Alimentarius, à sa vingt-quatrième session qui se tiendra à Genève (Suisse) du 2 au 7 juillet 2001.

PARTIE A: QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, À SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION, POUR ADOPTION A L'ÉTAPE 5

Avant-projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats (ALINORM 01/30, par. 33-49 et annexe II)

Les gouvernements qui souhaitent proposer des amendements ou formuler des observations au sujet des incidences économiques que l'avant-projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats ou toute disposition y relative pourraient avoir pour leur pays sont invités à les adresser par écrit, conformément à la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés (à l'étape 5) (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, dixième édition, page 26), au Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) (télécopie : +39.06.5705.4593 ; adresse électronique : codex@fao.org) au plus tard le 15 mai 2000.

PARTIE B: QUESTIONS SOUMISES À L'EXAMEN DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, À SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (ALINORM 01/30, par. 62-65)

Le Comité a décidé de poursuivre l'élaboration de l'avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires, sous réserve de l'approbation, au titre de nouvelle activité, du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-septième session.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

A sa huitième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires est parvenu aux conclusions ci-après :

QUESTIONS A SOUMETTRE AU COMITE EXECUTIF POUR ADOPTION A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION :

- Le Comité est convenu de transmettre l'Avant-projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats au Comité exécutif pour adoption à l'étape 5, à sa quarante-septième session. En prenant cette décision, le Comité est convenu d'informer spécifiquement le Comité exécutif de questions restant encore à examiner (par. 48-49).

QUESTIONS A SOUMETTRE AU COMITE EXECUTIF POUR EXAMEN A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION :

- Le Comité a décidé de poursuivre l'élaboration de l'avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires sous réserve de l'approbation, au titre de nouvelle activité, du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-septième session (par. 65)

QUESTIONS INTERESSANT LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA VINGT-QUATRIEME SESSION :

- Le Comité a décidé qu'une première révision de l'avant-projet de directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires serait préparée par le Secrétariat aux fins d'examen par un groupe de rédaction, qui prendrait en compte les discussions de la présente réunion, les observations écrites formulées et le projet de révision du document. Le Comité est également convenu de diffuser l'avant-projet révisé de directives pour observations à l'étape 3 et examen ultérieur à sa prochaine réunion (par. 30-32).
- Le Comité est convenu qu'un groupe de rédaction préparerait une version révisée de l'avant-projet de directives sur l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de la qualité dans le but de satisfaire aux exigences spécifiques relatives aux aliments pour diffusion et observations à l'étape 3 avant sa prochaine réunion (par. 60).
- Le Comité est convenu qu'un groupe de rédaction élaborerait un avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence de règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires pour diffusion et observations à l'étape 3 et examen à sa prochaine réunion (par. 69).
- Le Comité est convenu d'examiner les Directives du Codex pour l'échange d'informations dans les situations d'urgences relatives au contrôle des aliments et les autres textes apparentés afin de déterminer s'il fallait ou non élaborer des directives pour la gestion des risques dans les situations d'urgence relatives au contrôle des aliments affectant le commerce international (par. 70).
- Le Comité a noté que le Comité du Codex sur les principes généraux avait demandé aux comités du Codex concernés d'identifier et de clarifier les facteurs pertinents pris en compte dans leurs travaux, dans le contexte de l'analyse des risques, afin de faciliter ses discussions sur la question des « autres facteurs légitimes » pertinents pour la protection de la santé des consommateurs et pour la promotion de pratiques loyales dans le commerce (par. 73).
- Le Comité est convenu d'examiner à sa prochaine réunion les besoins en matière d'orientation sur les systèmes de contrôle des denrées alimentaires (par. 75).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u>
INTRODUCTION	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET PAR D'AUTRES COMITES DU CODEX.....	3-7
AVANT-PROJET DE DIRECTIVES/RECOMMANDATIONS SUR LES SYSTEMES DE CONTROLE DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES	8-32
AVANT-PROJET DE DIRECTIVES ET DE CRITERES CONCERNANT LA PRESENTATION DE CERTIFICATS OFFICIELS ET DE REGLES RELATIVES A LA PRODUCTION ET A LA DELIVRANCE DE CERTIFICATS	33-49
AVANT-PROJET DE DIRECTIVES SUR L'UTILISATION ET LA PROMOTION DE SYSTEMES D'ASSURANCE DE LA QUALITE.....	50-61
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'APPRECIATION DE L'EQUIVALENCE DES MESURES SANITAIRES ASSOCIEES AUX SYSTEMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENREES ALIMENTAIRES	62-65
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'APPRECIATION DE L'EQUIVALENCE DES REGLEMENTS TECHNIQUES ASSOCIES AUX SYSTEMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENREES ALIMENTAIRE	66-69
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS	70-75
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION.....	76

LISTE DES ANNEXES

	<u>Page</u>
ANNEXE I :` LISTE DES PARTICIPANTS	13-31
ANNEXE II : AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR UNE PRESENTTION GENERIQUE DES CERTIFICATS ET L'ETABLISSEMENT ET LA DELIVRANCE DES CERTIFICATS	32-35

INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) a tenu sa huitième session à Adélaïde (Australie) du 21 au 25 février 2000 à l'aimable invitation du Gouvernement australien. La session a été présidée par M. Digby Gascoine, Directeur de la Division politiques et affaires internationales du Service australien de la protection et de l'inspection phytosanitaires. Ont participé à la Session 160 délégués représentant 43 membres de la Commission et 15 organisations internationales¹. La liste complète des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel que proposé.

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET PAR D'AUTRES COMITES DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)³

3. Le Comité a pris note des questions d'intérêt renvoyées par la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-troisième session, et par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. Le Secrétariat du Codex a également suggéré que le Comité prenne en compte la demande formulée par le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP), à sa quatorzième session, d'identifier et de clarifier d'autres facteurs légitimes pertinents pour la protection de la santé des consommateurs et pour la promotion de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires lors de leurs débats⁴ (voir par. 73-74). Il a été noté que le CCGP, à sa quinzième session (Paris, France, 10-14 avril 2000), devait examiner la question des objectifs d'innocuité des aliments dans le contexte de l'analyse des risques et la révision des Déclarations de principe concernant le rôle de la science et les autres facteurs à prendre en considération : Rôle de la science et d'autres facteurs en matière d'analyse des risques.

4. Le Comité a noté que le CCGP, à sa quinzième session, devait également entreprendre l'examen du Code de déontologie du Codex pour le commerce international des denrées alimentaires (CAC/RCP 20-1979, Rev. 1 (1985)) et que des observations avaient été demandées dans le document CX/GP 00/8. A cet égard, le Secrétariat du Codex a informé le Comité que des références aux directives pertinentes du CCFICS du commerce international des denrées alimentaires.

5. Le Comité a noté que la Conférence sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: Décisions fondées sur des données scientifiques, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle (FAO), s'était tenue à Melbourne, en Australie, du 11 au 15 octobre 1999. La série de recommandations générales issues de la conférence (les Recommandations de Melbourne) ainsi que les autres recommandations communiquées à la Commission ou à ses organes subsidiaires doivent être présentées au Comité exécutif, à sa quarante-septième session (Genève, Suisse, 28-30 juin 2000)⁵. Les recommandations transmises à la Commission ou à ses organes subsidiaires reconnaissent qu'il est important et urgent que le Codex élabore des conseils sur l'appréciation de l'équivalence des systèmes d'inspection et de certification.

6. Le Comité a été informé qu'un projet de Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur l'application des mesures et des accords d'équivalence devait fournir des conseils aux pays en développement sur les exigences techniques relatives à l'établissement de mesures et d'accords d'équivalence en matière de qualité et d'innocuité des aliments. Il est prévu que cette Consultation d'experts se réunisse avant la fin 2001.

7. Le représentant de l'OMS a informé le Comité des questions abordées par le Conseil exécutif de l'OMS, à sa cent cinquatrième session, qui s'est tenue en janvier 2000. Le Directeur général de l'OMS a identifié l'innocuité des aliments comme l'un des sept domaines de priorité de l'OMS et proposé un

¹ A l'occasion de la présente session du CCFICS, l'Organisation mondiale du commerce a tenu un «Atelier sur l'application de l'Accord SPS» le jeudi 24 février 2000.

² CX/FICS 00/1.

³ CX/FICS 00/2.

⁴ ALINORM 99/33A, par. 64-76.

⁵ CX/EXEC 00/47/4.

plan de travail sur ces questions. Il a ajouté que le Conseil exécutif, composé de 32 Etats Membres, avait souligné l'importance des travaux de la Commission du Codex Alimentarius et demandé à l'OMS de renforcer sa participation aux travaux du Codex. L'Assemblée mondiale de la santé, à sa cinquante-troisième session (mai 2000), devrait également examiner ces questions.

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES/RECOMMANDATIONS SUR LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES (Point 3 de l'ordre du jour)⁶

8. Le CCFICS, à sa septième session, est convenu que le Mexique, avec l'aide de l'Australie, du Canada, de la France, de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas, de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis, remanierait et restructurerait l'avant-projet de directives/recommandations pour diffusion et observations à l'étape 3 et examen à la présente session⁷.

9. Le Mexique a précisé que l'avant-projet de directives avait pour but de définir les éléments, l'administration et la gestion relatifs aux systèmes de contrôle des importations alimentaires et de fournir des conseils quant à leur mise en œuvre. Notant l'importance de systèmes efficaces de contrôle des importations alimentaires pour assurer la qualité et l'innocuité des denrées alimentaires et faciliter le commerce international, le Comité a remercié le Mexique et les autres pays ayant participé à la rédaction du document et examiné dans le détail le texte révisé. Le Comité a approuvé notamment les modifications suivantes:

TITRE

10. Le Comité, conformément à son mandat, a décidé de modifier le titre du document comme suit: *Directives du Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires.*

SECTION 1 – INTRODUCTION

11. Le Comité a révisé le texte pour indiquer que les Directives s'appliquaient aussi bien à l'innocuité des aliments qu'à d'autres normes, et garantissaient des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

SECTION 2 – CHAMP D'APPLICATION

12. Il a été convenu d'inclure l'expression «sans introduire d'obstacles techniques injustifiés au commerce» à la fin du paragraphe 2 afin que les concepts de la protection des consommateurs et de la facilitation du commerce soient tous deux mieux pris en compte.

13. Le Comité est convenu de supprimer le paragraphe 3, le concept de «niveau approprié de protection» étant déjà traité dans d'autres sections des Directives.

SECTION 3 – DEFINITIONS

14. Le Comité est convenu de supprimer les expressions *Niveau approprié de protection*, *Protocole d'accord* et *Accord de reconnaissance mutuelle*. Le Comité a supprimé la deuxième phrase de la définition du terme *Certification* qui décrivait le processus plus qu'elle ne le définissait.

15. Le Comité a adopté les définitions de *Gestion des risques* et de *Communication sur les risques*, révisées par la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-troisième session.

16. Le Comité est convenu qu'il informerait le groupe de rédaction de la nécessité de définir les termes *Licences*, *Accréditation des laboratoires* et *Systèmes de qualité* (voir par. 31).

SECTION 4 - ÉLÉMENTS D'UN SYSTEME DE CONTROLE DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES

4.3 - Règlements et normes

17. Le Comité est convenu de conserver la première phrase de cette section afin de souligner que les normes relatives aux aliments importés ne devraient pas être plus rigoureuses que les normes nationales

⁶ CX/FICS 00/3 et observations présentées par le Brésil, l'Inde et la Corée (CX/FICS 00/3-Add. 1); la Malaisie, la Suisse et les Etats-Unis (CRD 2); le Brésil (CRD 7); l'Argentine (CRD 9); la Communauté européenne (CRD 11).

⁷ ALINORM 99/30A, par. 33-53.

qui définissent le niveau approprié de protection. Les deuxième et troisième phrases de cette section ont été supprimées afin d'éliminer les répétitions.

4.5 - Exigences administratives

18. Le Comité est convenu que «*d'autres ressources*» devraient être ajoutées aux exigences (installations et équipements) nécessaires à la mise en œuvre du programme. Le Comité est également convenu d'ajouter à la liste des installations, équipements et autres ressources la *capacité de stockage* et *l'accès à des documents à jour sur les exigences en matière de réglementation*.

SECTION 5 - GESTION DES ELEMENTS DU SYSTEME DE CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES

5.1 - Analyse des risques

19. Le Comité est convenu de supprimer cette section dans son intégralité, le concept d'analyse des risques étant traité de façon adéquate dans d'autres textes du Codex et la question de minimiser les retards injustifiés au port d'entrée étant incluse dans les sections pertinentes du document.

5.2 - Application des antécédents de performance à l'inspection

20. Le Comité est convenu de modifier le titre de cette sous-section afin de mieux refléter le contenu, le titre étant remanié comme suit: «Fréquence et type des inspections». Il est également convenu de fusionner les paragraphes 21 et 22 et de modifier les points suivants:

- deuxième point : «le groupe de consommateurs affectés»;
- quatrième point: «le système d'inspection et de certification des denrées alimentaires du pays exportateur et l'existence de tout accord d'équivalence, de reconnaissance mutuelle ou de commerce».

Il est aussi convenu d'insérer les nouveaux points suivants:

- «les informations pertinentes sur les maladies d'origine alimentaire et sur les situations d'urgence dans lesquelles le produit est présumé représenter un problème d'innocuité alimentaire»;
- «les antécédents de conformité de l'importateur, du transporteur, de l'exportateur, du fabricant ou du fournisseur»;
- «les mécanismes pour surveiller les produits après leur distribution».

21. Le Comité est convenu de supprimer le paragraphe 23, étant entendu que son contenu serait dûment traité dans le paragraphe 33.

5.3 - Point de contrôle

22. Le Comité est convenu de clarifier cette section afin d'indiquer que le contrôle des denrées alimentaires importées pourrait être effectué à un ou plusieurs points de la chaîne alimentaire. Le Comité a noté qu'il fallait rendre plus claire la question de l'application des contrôles avant l'importation.

5.4 - Reconnaissance des contrôles des exportations alimentaires effectués par les pays étrangers

23. Le Comité a remanié le titre de cette section comme suit: «Reconnaissance des contrôles alimentaires effectués par les pays exportateurs», et a également apporté au texte les modifications mineures qui en découlaient.

5.5 - Echange de données

24. Le Comité a noté que les Directives du Codex concernant les échanges d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation fournissaient des informations adéquates sur la nature des données à échanger. Cependant, le Comité a modifié et complété la liste des données pouvant être échangées entre les autorités compétentes des pays commerçants.

SECTION 6 - APPLICATION ET ADMINISTRATION DES SYSTEMES DE CONTROLE DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES

6.1 - Détails de l'application du programme relatif aux importations alimentaires

25. Le Comité est convenu de supprimer les deux points du paragraphe 33, leur contenu étant déjà traité dans les Directives du Codex sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation de systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires. Il est également convenu d'ajouter la phrase «afin d'éviter des retards inutiles lors de l'autorisation du produit au point d'importation» à la fin du paragraphe 34.

26. Le Comité a modifié les points présentés et est convenu d'ajouter un nouveau point concernant la «destination» au paragraphe 36 .

27. Le Comité a modifié le paragraphe 38 afin de clarifier le fait que l'inspection de produits provenant de sources sur lesquelles il n'existe pas d'antécédents de conformité ou ayant de mauvais antécédents de conformité, devrait être plus approfondie que pour les produits provenant d'autres sources. Il a également clarifié le fait que des procédures d'inspection pouvaient être élaborées afin de permettre la saisie automatique des produits issus de fournisseurs ayant de mauvais antécédents de conformité.

28. Le Comité est convenu:

- d'inclure un nouveau paragraphe 41 pour éviter, dans la mesure du possible, que les organes de contrôle des importations ne multiplient inutilement les inspections;
- de modifier le paragraphe 49 afin de garantir qu'un mécanisme soit mis en place pour que des appels puissent être formés contre des décisions entraînant des rejets ou des procédures d'inspection discrétionnaires injustifiés; et
- de supprimer les paragraphes 41, 42, 43, 46, 47 et 50.

AUTRES QUESTIONS

4.1 - Objectifs et priorités

4.2 - Cadre juridique

29. Après avoir longuement délibéré, le Comité a soumis les sections 4.1 et 4.2 à un groupe de rédaction informel pour examen. Le Comité a poursuivi ses discussions sur le projet de révision de ces sections à partir d'un document préparé par ce groupe de travail. Le Comité n'étant pas parvenu à un accord au sujet des sections 4.1 et 4.2 révisées, il a été décidé qu'elles seraient examinées de façon plus approfondie lors de la prochaine session.

Etat d'avancement de l'avant-projet de Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires

30. Bien qu'ayant longuement délibéré sur l'avant-projet de directives, le Comité n'est pas parvenu à un niveau d'accord suffisant pour transmettre le texte au Comité exécutif pour adoption à l'étape 5.

31. Le Comité est donc convenu qu'une première révision de l'avant-projet de directives serait d'abord préparée par le Secrétariat pour être ensuite examinée par un groupe de rédaction comprenant l'Australie, le Canada, la France, l'Inde, le Japon, le Mexique, le Maroc, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Le Comité est convenu que ce groupe de rédaction prendrait en compte les discussions de la présente session, les observations écrites formulées, ainsi que le projet de révision des sections 4.1 et 4.2 présenté par le groupe de rédaction informel.

32. Le Comité est également convenu de diffuser l'avant-projet révisé de Directives du Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires pour observations à l'étape 3 et pour examen lors de sa neuvième réunion.

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES ET DE CRITÈRES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DE CERTIFICATS OFFICIELS ET DE RÈGLES RELATIVES À LA PRODUCTION ET À LA DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS (Point 4 de l'ordre du jour)⁸

⁸ CX/FICS 00/4 et observations formulées par le Canada, l'Inde (CX/FICS 00/4-Add. 1); les Etats-Unis (CRD 3); le Brésil (CRD 7); l'Argentine (CRD 9); la Thaïlande (CRD 10).

33. Le CCFICS, à sa septième session, a demandé à l'Australie et au Royaume-Uni de remanier l'avant-projet de *Directives et Critères concernant la présentation des certificats officiels et règles relatives à la production et à la délivrance des certificats* pour diffusion et observations à l'étape 3⁹. Le Comité a également noté que le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers, à sa quatrième session, qui se tiendra à Wellington (Nouvelle-Zélande) du 28 février au 2 mars 2000, devait examiner un *Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers* (CX/MMP 00/17) et qu'un rapport sur les délibérations du CCMMP serait présenté au CCFICS, à sa neuvième session.

34. Le Comité a remercié l'Australie et le Royaume-Uni du travail accompli et a approuvé les Directives après y avoir apporté quelques modifications mineures. Les modifications approuvées par le Comité sont notamment les suivantes :

TITRE DES DIRECTIVES

35. Le Comité, à la suggestion des pays rédacteurs, a remanié le titre du texte comme suit : *Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats*.

PRÉAMBULE

36. Le Comité a ajouté un Préambule afin d'indiquer que les Directives étaient fondées sur le principe qu'il incombait aux partenaires commerciaux de garantir l'innocuité de leurs produits et leur conformité aux exigences à toutes les phases de la production alimentaire.

OBJECTIFS

37. Le Comité est convenu que les questions de protection phytosanitaire relatives à la santé animale et végétale ne relevaient pas de son mandat et a donc clarifié cette section en soulignant que les certificats contenaient les informations relatives aux exigences spécifiées par le pays importateur tant en matière d'innocuité des aliments que de loyauté des pratiques commerciales. Il est également convenu que la définition de l'expression *exigences spécifiées* ferait référence aux Principes du Codex sur l'inspection et la certification (CAC/GL 20-1995).

PRINCIPES

38. Le Comité a clarifié le premier paragraphe de cette section en soulignant que les certificats ne devraient être exigés que dans le but de garantir l'innocuité des produits ou la loyauté des pratiques commerciales. Le Comité a révisé les points concernant la conception et l'utilisation des certificats, en supprimant les textes inutiles et en ajoutant un nouveau point concernant l'utilisation des certificats afin de réduire le plus possible les risques de fraude. Dans un souci de clarté, le Comité a également modifié l'ordre des points.

CHAMP D'APPLICATION

39. Après avoir longuement délibéré, le Comité est convenu d'étendre les Directives à l'utilisation des certificats officiellement reconnus en plus de celle des certificats officiels, étant entendu que l'expression «certificats officiellement reconnus» serait mise entre crochets jusqu'à ce qu'une définition soit élaborée. Il est également convenu de supprimer la deuxième phrase du paragraphe 3, les questions de transparence et de non-discrimination étant traitées de façon adéquate ailleurs. Le Comité est convenu de placer la section Champ d'application à la suite de la section Objectifs.

CRITÈRES

Présentation standard

40. Le Comité est convenu que les termes *original* et *duplicata* devraient être clairement définis, et que les conditions particulières visant l'utilisation de la certification électronique devraient être élaborées. Le Comité est également convenu d'ajouter une section entre crochets indiquant que, selon les circonstances, il pourra être exigé que les certificats délivrés par les organismes officiellement agréés

⁹ ALINORM 99/30A, par. 54-68.

portent un numéro d'identification unique, étant entendu que cette question ferait l'objet de discussions ultérieures.

41. Le Comité a approuvé l'opinion exprimée par le Canada et par d'autres délégations, selon laquelle les autres dispositions proposées au paragraphe 12 de CX/FICS 00/24, faisant toujours l'objet de discussions, devraient par conséquent demeurer entre crochets. Le Comité est convenu que les définitions des expressions *copies officiellement imprimées, certificats officiellement reconnus, organismes officiellement agréés* et *certificats officiels* étaient à élaborer. Il a également modifié le paragraphe 11 pour indiquer que les certificats devraient être conçus de manière à minimiser les risques de fraude.

Détails concernant l'expédition

42. Le Comité est convenu en principe que cette sous-section devrait contenir une liste minimum de catégories d'informations à inclure dans les certificats, plutôt qu'une liste exhaustive, et a modifié le paragraphe d'introduction dans ce sens. Le Comité a révisé et modifié l'ordre des points de cette section, a supprimé les points inappropriés et ajouté des points supplémentaires concernant la nature des aliments, l'identité de l'établissement de production, le pays d'expédition ainsi que toute autre information exigée par le pays importateur.

Attestations sanitaires

43. Le Comité, afin de refléter avec plus de précision le contenu de cette section, en a modifié le titre comme suit: *Attestations*. Le Comité a également modifié cette section afin d'indiquer que les Directives ne traitaient pas des questions relatives à la santé animale et végétale, même si des attestations relatives à la santé animale et végétale peuvent être présentes dans les certificats. Le Comité est également convenu d'inclure des attestations de la conformité du produit à des catégories et autres exigences particulières.

Responsabilité de l'autorité de certification

44. Le Comité a clarifié cette section afin d'indiquer que l'autorité de certification devrait être désignée et dûment habilitée par la législation ou la réglementation nationale afin de produire les attestations exigées pour la délivrance d'un certificat.

Responsabilité des agents de certification

45. Le Comité a révisé et modifié l'ordre des points de cette section, a supprimé les points inappropriés et a ajouté un point supplémentaire indiquant que l'agent de certification devrait être nommé en bonne et due forme par l'autorité de certification.

Instructions aux parties commerciales

46. Après avoir longuement délibéré, le Comité est convenu que la question des responsabilités des parties commerciales devrait être traitée dans le Préambule des Directives. Le titre de cette section a donc été modifié comme suit: *Présentation du certificat original*. Le paragraphe restant indiquait qu'il incombait à l'importateur de s'assurer que le produit était présenté aux autorités du pays importateur conformément aux règlements en vigueur dans ce pays.

Remplacement des certificats

47. Le Comité a clarifié cette Section afin d'indiquer qu'un certificat de remplacement devrait faire référence au numéro du certificat original.

Etat d'avancement de l'avant-projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats

48. Le Comité est convenu de transmettre l'*Avant-Projet de Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats* au Comité Exécutif, à sa quarantième session, pour adoption à l'étape 5 (voir Appendice II). Le Comité est également convenu qu'un groupe de rédaction, sous la direction de l'Australie et du Royaume-Uni, avec la participation du Canada, de la France, de l'Inde, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, des Etats-Unis et de la Commission européenne, étudierait les remarques présentées au cours des

débats de la présente session du Comité ainsi que les observations formulées à l'étape 6 après adoption par le CCEXEC, afin d'en présenter le texte amendé pour examen lors de la neuvième session du Comité. Par souci de transparence, toutes les observations formulées à l'étape 6 en temps voulu seront reproduites dans leur intégralité dans le document de travail qui sera préparé pour la prochaine réunion.

49. En prenant cette décision, le Comité est convenu d'informer spécifiquement le Comité exécutif, à sa quarantième session, que les questions suivantes étaient encore à l'examen :

- dispositions relatives à la certification électronique ;
- les deux propositions contenues dans le nouveau paragraphe 14 ;
- les limites entre organismes officiels de certification et organismes officiellement agréés, et les autres organes, étant donné la gamme étendue de certification utilisée actuellement pour faciliter le commerce ;
- les définitions des termes nouveaux (par exemple, par. 40 et 41 ci-dessus)

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES SUR L'UTILISATION ET LA PROMOTION DE SYSTÈMES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ (Point 5 de l'ordre du jour)¹⁰

50. Le CCFICS, à sa septième session, a demandé à la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-troisième session, d'approuver l'élaboration d'un *Avant-projet de Directives du Codex pour l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de la qualité* au titre des nouvelles activités¹¹. La Commission, à sa vingt-troisième session, a pris acte¹² du consensus en faveur de l'élaboration de ces directives et est convenue qu'un document de travail complet serait présenté au CCFICS, à sa huitième session. L'avant-projet de directives a été élaboré par l'Australie avec la participation du Canada, du Danemark, de la France, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis. L'avant-projet de directives a été présenté par l'Australie.

51. Le Comité a remercié l'Australie et les autres pays du travail effectué et s'est exprimé en faveur de la poursuite de l'élaboration des directives compte tenu de l'importance des systèmes d'assurance de la qualité en matière de protection des consommateurs et de facilitation du commerce des denrées alimentaires.

52. Certaines délégations étaient d'avis que les directives devraient se limiter aux questions d'innocuité des aliments, étant donné que les autres dispositions relatives à la qualité étaient subjectives et, donc, que l'élaboration de directives Codex couvrant ces deux aspects à la fois risquait de déboucher sur une situation où des obstacles non tarifaires au commerce non justifiés pourraient être appliqués. Il a également été suggéré que les systèmes d'assurance de la qualité concernant des mesures ne portant pas sur l'innocuité devraient être volontaires et que les ressources et infrastructures destinées à la promotion des systèmes d'assurance de la qualité étaient limitées.

53. D'autres délégations ont estimé que les directives devraient porter sur l'utilisation de systèmes d'assurance de la qualité comportant à la fois les facteurs d'innocuité et les autres facteurs de qualité. Cependant, il a été noté que le document présent devrait faire une distinction plus claire entre les principes HACCP et les systèmes d'assurance de la qualité, notamment la série ISO 9000, ainsi qu'entre les objectifs de qualité et ceux d'innocuité des denrées alimentaires. Il a été noté que l'assurance de la qualité et de l'innocuité des aliments passait avant tout par l'application de bonnes pratiques de fabrication et le respect des Principes généraux du Codex sur l'hygiène alimentaire.

54. Certaines délégations ont suggéré que les Directives devraient être axées plus directement sur la manière dont l'application volontaire des systèmes d'assurance de la qualité pourrait être utilisée pour aider les responsables des contrôles officiels.

¹⁰ CX/FICS 00/5 et observations du Canada, de l'Inde, de l'ISO (CX/FICS 00/5-Add. 1); des Etats-Unis (CRD 4); du Brésil (CRD 7); de la Communauté européenne (CRD 8); de l'Argentine (CRD 9); et de la Thaïlande (CRD 10).

¹¹ ALINORM 99/30A, par. 85-93.

¹² ALINORM 99/37, par. 205 et Annexe VIII.

55. Afin de préciser que le texte s'appliquait à tous les aspects de la qualité des aliments, y compris leur innocuité, le Comité est convenu de modifier le titre comme suit: *Avant-projet de Directives sur l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de la qualité afin de satisfaire aux exigences spécifiées relatives aux aliments*.

56. Au vu des divergences d'opinion concernant la bonne intégration des principes HACCP à un système d'assurance de la qualité plus large, le Comité a supprimé la deuxième phrase du paragraphe 2 de la section Champ d'application. Pour dissiper certaines craintes, le Comité a précisé que le texte des Directives n'imposait pas l'utilisation des systèmes d'assurance de la qualité.

57. Le Comité est convenu que les définitions devaient être révisées afin de prendre en compte les décisions récentes de la Commission ainsi que les définitions élaborées par l'ISO.

58. Le Comité est convenu que les éléments d'un système d'assurance de la qualité (paragraphe 5, Section 3) devraient également inclure les actions correctives, la vérification interne, l'évaluation des fournisseurs, la traçabilité, les mesures, la fiabilité et la révision du système. Le Comité a noté que les relations entre les principes HACCP et les systèmes d'assurance de la qualité, figurant au paragraphe 7 et à l'Appendice I, devaient être exposées d'une manière plus claire et plus discursive.

59. Le Comité a fait observer que les normes ISO n'exigeaient pas de procédure de rappel (paragraphe 19) en tant que telle mais prévoyaient l'identification des produits à toutes les phases du processus. Certains pays étaient d'avis que la communication publique du processus de rappel était essentielle et devrait être reflétée dans le texte.

Etat d'avancement de l'Avant-projet de Directives sur l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de la qualité afin de satisfaire aux exigences spécifiées relatives aux aliments

60. Le Comité est convenu que l'Australie préparerait, avec l'appui du Canada, du Danemark, de la France, de l'Inde, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de la Suisse, des Etats-Unis et de la Commission européenne, une version révisée du document pour diffusion et observations à l'étape 3 avant la prochaine session du CCFICS.

61. Il a également été convenu que le travail du groupe de rédaction devrait avant tout porter sur l'utilisation et la promotion des systèmes génériques d'assurance de la qualité, sur les relations entre l'assurance de la qualité et les principes HACCP, sur les observations écrites ainsi que sur les discussions issues de la présente réunion.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'APPRÉCIATION DE L'ÉQUIVALENCE DES MESURES SANITAIRES ASSOCIÉES AUX SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 6 de l'ordre du jour)¹³

62. A sa septième session, le CCFICS¹⁴ a demandé à la Commission d'approuver l'élaboration de l'avant-projet de *Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* au titre des nouvelles activités. A sa quarante-sixième session, le Comité exécutif a été d'avis que la priorité devrait être accordée à l'élaboration de directives relatives à l'appréciation de l'équivalence pour les questions d'innocuité des aliments et a proposé qu'un document soit préparé pour la prochaine session du CCFICS sur la question de l'appréciation de l'équivalence des systèmes de contrôle de l'innocuité et de la qualité des aliments, qui mettrait en lumière les questions impliquées¹⁵. Compte tenu de cet avis, la Commission, à sa vingt-troisième session, est convenu que le CCFICS devait poursuivre l'examen de ce point sous la forme d'un document de travail, et comme les concepts impliqués relevaient des mandats d'autres comités du Codex, il fallait distribuer ce document aux comités pertinents pour observation¹⁶. La Nouvelle-Zélande a préparé, en collaboration avec l'Australie, le Canada et les Etats-Unis, un document de travail proposant un cadre permettant de déterminer l'équivalence des mesures sanitaires associées aux

¹³ CX/FICS 00/6 et observations formulées par la Communauté européenne (CRD 5); le Pérou (CRD 6); le Brésil (CRD 7); et la Thaïlande (CRD 10).

¹⁴ ALINORM 99/30A, par. 69 à 84

¹⁵ ALINORM 99/4, par. 24-26

¹⁶ ALINORM 99/37, par. 203.

systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires. Le Comité a remercié la Nouvelle-Zélande et les autres pays ayant participé à l'élaboration des Directives.

63. Le Comité s'est exprimé en faveur de l'élaboration de ces directives dans le cadre de la procédure par étapes du Codex. La plupart des délégations ont approuvé que l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires soit examinée en priorité et de façon distincte et, si possible, parallèle à l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques. D'autres délégations ont noté qu'il était difficile de séparer les aspects sanitaires des questions techniques et ont suggéré que le Comité pourrait envisager de fusionner ces deux concepts ultérieurement. Il a également été noté que le document devrait prendre en compte les travaux effectués et les définitions élaborées par d'autres comités du Codex et souligner la primauté et l'importance de l'adhésion aux textes du Codex et au mandat de la Commission lors de l'élaboration des Directives.

64. Il a été suggéré que le diagramme du processus de détermination de l'équivalence (figure 1), qui se rapporte à une « base objective de comparaison » au lieu d'un « objectif d'innocuité des denrées alimentaires », devait être mis à jour afin de tenir compte du texte dans sa forme actuelle.

Etat d'avancement du document de travail sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires

65. Le Comité a demandé à la Nouvelle-Zélande de poursuivre, avec l'appui de l'Argentine, de l'Australie, du Canada, de la France, du Japon, du Maroc, des Etats-Unis et de la Communauté européenne, l'élaboration des Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires pour diffusion et observations à l'étape 3, avant la neuvième session du CCFICS. Cette décision a été prise étant entendu que l'élaboration des Directives serait soumise à l'approbation du Comité exécutif, à sa quarantième session, au titre des nouvelles activités. Le Comité a également noté que les travaux entrepris dans ce domaine seraient portés à l'attention des autres comités du Codex, notamment le CCGP et le CCFH.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'APPRÉCIATION DE L'ÉQUIVALENCE DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES ASSOCIÉS AUX SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁷

66. A sa septième session, le CCFICS a demandé l'avis du Comité exécutif et de la Commission sur l'élaboration éventuelle de directives relatives à l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques autres que les mesures sanitaires¹⁸. A sa vingt-troisième session, la Commission du Codex Alimentarius a fait siennes¹⁹ la recommandation du Comité exécutif, à sa quarante-sixième session²⁰, tendant à ce que le CCFICS entreprenne l'élaboration des directives sur l'équivalence des systèmes d'inspection et de certification, en ce qui concerne les règlements techniques autres que les mesures sanitaires en parallèle à ses travaux sur les questions d'innocuité alimentaire.

67. Le Comité a remercié l'Australie d'avoir préparé le document de travail qui proposait un cadre pour déterminer l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires. Le Comité a approuvé que les Directives sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques soient élaborées de façon distincte mais parallèle à celles portant sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires, étant entendu que ces deux documents pourraient être fusionnés à une date ultérieure. Il a été également proposé d'axer les travaux sur l'équivalence des systèmes plutôt que sur celle des mesures techniques exprimées en terme de valeurs spécifiques.

68. En examinant cette question, le Comité a observé que la majorité des importations alimentaires étaient rejetées ou détenues pour des raisons autres que celles relatives à l'innocuité des aliments, et que la notion d'équivalence utilisée dans les accords SPS et TBT de l'OMC était appliquée de manière différente. A cet égard, plusieurs délégations ont estimé inopportun à ce stade de fusionner ce document

¹⁷ CX/FICS 00/7 révisé et observations formulées par le Brésil (CRD 7); et la Thaïlande (CRD 10).

¹⁸ ALINORM 99/30A, par. 69 à 84

¹⁹ ALINORM 99/37, par. 217

²⁰ ALINORM 99/4, par. 24-26

avec celui sur la détermination de l'équivalence des mesures sanitaires. Par ailleurs, le Comité a noté que la «qualité» devrait être définie tout comme le rôle du «risque» par rapport aux facteurs de qualité autres que l'innocuité ; de plus, l'«équivalence» devrait être clarifiée quand elle porte sur des mesures techniques plutôt que sur des mesures relatives à la santé ou à l'inspection. Le document devrait prendre en compte les travaux effectués et les définitions élaborées par d'autres comités du Codex et souligner la primauté et l'importance de l'adhésion aux textes du Codex et au mandat de la Commission lors de l'élaboration des Directives

Etat d'avancement du document de travail sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires

69. Le Comité est convenu que l'avant-projet de Directives sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires serait élaboré par l'Australie, avec l'appui de la France, de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis, pour diffusion et observations à l'étape 3 et pour examen lors de sa prochaine réunion.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 8 de l'ordre du jour)

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR DES DIRECTIVES POUR LA GESTION DES RISQUES DANS LES SITUATIONS D'URGENCE RELATIVES AU CONTROLE DES ALIMENTS AFFECTANT LE COMMERCE INTERNATIONAL²¹

70. Un document de travail sur ce sujet a été présenté par l'Australie à la suite des discussions et à la demande de la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-troisième session²². Tout en reconnaissant que le sujet présentait un intérêt général, le Comité a suggéré d'examiner les Directives du Codex pour l'échange d'informations dans les situations d'urgences relatives au contrôle des aliments (CAC/GL 19-1995) et les autres textes Codex apparentés afin de déterminer s'il fallait ou non élaborer de nouvelles directives. La difficulté d'obtenir des informations facilitant la prise de décision dans les situations d'urgences en matière de contrôle alimentaire a également été soulignée, ainsi que la difficulté d'élaborer des orientations génériques pour chaque type de situation unique.

71. Le représentant de l'OMS a informé le Comité du projet de révision du Règlement sanitaire international de l'OMS, qui couvre la gestion des risques dans les situations d'urgence affectant la santé publique internationale, et a proposé de fournir au Comité les informations pertinentes lors de sa prochaine réunion.

72. Le Comité a accepté la proposition de l'Australie de préparer un document de travail pour examen à sa prochaine réunion, lequel examinerait le caractère approprié des textes pertinents du Codex et présenterait les problèmes rencontrés dans les situations d'urgence en matière de contrôle alimentaire.

ROLE DE LA SCIENCE ET D'AUTRES FACTEURS DANS LE CONTEXTE DE L'ANALYSE DES RISQUES

73. Le Comité a noté qu'à sa quatorzième session, le Comité du Codex sur les principes généraux avait demandé aux comités du Codex concernés d'identifier et de clarifier les facteurs pertinents pris en compte dans leurs travaux, dans le contexte de l'analyse des risques, et ce, afin de faciliter ses discussions sur la question des «autres facteurs légitimes» concernant la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques loyales dans le commerce²³. Il a été noté que le CCGP, à sa quinzième session (Paris (France) 10-14 avril 2000) procéderait à un *Examen des Déclarations de principes concernant le rôle de la science et les autres facteurs à prendre en considération: rôle de la science et des autres facteurs en matière d'analyse des risques*²⁴.

74. Le Comité a pris note de la demande du CCGP, mais n'a pas eu le temps d'examiner ou de débattre la question en détail. Il a noté que le représentant de la Communauté européenne était d'avis que les «autres facteurs légitimes» suivants avaient été examinés par le CCFICS:

- les aspects économiques des contrôles;
- les aspects pratiques des mesures;

²¹ CRD 1

²² ALINORM 99/37, par. 235-238

²³ ALINORM 99/33A, par. 64-76

²⁴ CX/GP 00/7

- la capacité à introduire des mesures/la capacité des mesures;
- la disponibilité des compétences;
- la faisabilité de l'échantillonnage;
- l'information et la confiance des consommateurs;
- la disponibilité des ressources;
- la protection de la confidentialité;
- les bonnes pratiques de fabrication/bonnes pratiques agricoles;
- les considérations d'ordre religieux.

La Suisse a ajouté les points suivants:

- les facteurs socio-culturels;
- l'information des consommateurs.

AUTRES QUESTIONS

75. Le Comité est convenu que, lors de sa prochaine réunion, le Maroc présenterait pour examen un document sur les besoins en matière d'orientation sur les systèmes de contrôle des denrées alimentaires.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 9 de l'ordre du jour)

76. Le Comité a été informé que sa neuvième session était provisoirement fixée du 27 novembre au 1^{er} décembre 2000 en Australie, sous réserve des discussions entre le gouvernement hôte et la FAO.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Suite à donner	Document de référence (ALINORM 01/30)
Avant-projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats	5	47 ^e session du CCEXEC Gouvernements Groupe de rédaction 9 ^e CCFICS	Par. 33-49 et Annexe II
Avant-projet de directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires	2/3	Secrétariat Groupe de rédaction Gouvernements 9 ^e CCFICS	Par. 8-32
Avant-projet de directives sur l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de la qualité afin de satisfaire aux exigences spécifiées relatives aux aliments.	2/3	Groupe de rédaction Gouvernements 9 ^e CCFICS	Par. 50-61
Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires	1/2/3	47 ^e CCEXEC Groupe de rédaction Gouvernements 9 ^e CCFICS	Par. 62-65
Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires	2/3	Groupe de rédaction Gouvernements 9 ^e CCFICS	Par. 66-69
Document de travail sur des directives pour la gestion des risques dans les situations d'urgence relatives au contrôle des aliments affectant le commerce international	-----	Australie 9 ^e CCFICS	Par. 70-72
Document de travail sur les systèmes de contrôle des denrées alimentaires	-----	Maroc 9 ^e CCFICS	Paragraphe 75

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

Chairperson: Mr Digby Gascoine
Président: Director
Presidente: Policy and International Division
Australian Quarantine & Inspection Service
Agriculture, Fisheries & Forestry - Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 262 72 5584
Fax: +61 262 72 3307
Email: digby.gascoine@aqis.gov.au

ARGENTINA
ARGENTINE

Dr Alfredo Jorge Nader
Director Nacional de Alimentación
SAGPyA
Auda Paseo Colón 922 20 Piso of 238
Buenos Aires
Argentina
Phone: +54 11 4349 2054
Fax: +54 11 4349 2041
Email: anader@sagyp.mecon.ar

Dr Fernando Lavaggi
Funcionario del Servicio Nacional de Sanidad
Agroalimentaria (SENASA)
Director de Fiscalización
Av Paseo Colon 367 Piso7
Capital Federal
Buenos Aires
Argentina
Phone: +54 11 4343.0644
Fax: +54 11 4343 0644
Email: flavag@mecon.ar

AUSTRALIA
AUSTRALIE

Mr Bob Biddle
Assistant Director
Food Policy Branch
Australian Quarantine & Inspection Service
GPO Box 858
Canberra ACT 2001
Australia
Phone: +61 2 6272 5364
Fax: +61 2 6271 6522
Email: bob.biddle@aqis.gov.au

Ms Peg Douglass
Senior Food Technologist
Policy and International Division
Australian Quarantine and Inspection Service
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 5786
Fax: +61 2 4474 0172
Email: peggy.douglass@aqis.gov.au

Mr Peter Maple
Manager
Imported Food Program
Australian Quarantine and Inspection Service
PO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 5419
Fax: +61 2 6272 3682
Email: peter.maple@aqis.gov.au

Dr Eddie Andriessen
Area Technical Manager
Australian Quarantine & Inspection Service
PO Box 63
Port Adelaide SA 5015
Australia
Phone: +61 8 8305 9729
Fax: +61 8 8305 9825
Email: eddie.andriessen@aqis.gov.au

Dr Paul Vitolovich
Liaison Officer
Policy Planning and International Division
Agriculture, Fisheries and Forestry - Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2001
Australia
Phone: +61 2 6272 5673
Fax: +61 2 6272 4600
Email: paul.vitolovich@aqis.gov.au

Dr David Hamilton
Research Veterinarian
South Australian Research & Development
Institute (SARDI)
33 Flemington Street
GLENSIDE SA 5065
Phone: +61 8 8207 7929
Fax: +61 8 8207 7909
Email: hamilton.david@saugov.sa.gov.au

Mr Stephen Crossley
Program Manager
Monitoring & Surveillance
Australia New Zealand Food Authority
PO Box 7186
Canberra Mail Centre, ACT 2610
Australia
Phone: +61 2 6271 2624
Fax: +61 2 6271 2278
Email: steve.crossley@anzfa.gov.au

Mr Tony Singer
Senior Policy Officer
Australia New Zealand Food Authority
PO Box 7186
Canberra Mail Centre, ACT 2610
Australia
Phone: +61 2 6271 2679
Fax: +61 2 6271 2278
Email: tony.singer@anzfa.gov.au

Dr Glenn Stanley
Senior Toxicologist
Australia New Zealand Food Authority
PO Box 7186
Canberra ACT 2610
Australia
Phone: +61 2 6271 2242
Fax: +61 2 6271 2278
Email: glenn.stanley@anzfa.gov.au

Mr Michael Awadalla
Lead Auditor/Senior Food Safety Auditor
Quality Assurance Services
19-25 Raglan Street, South Melbourne
Victoria 3205
Australia
Phone: +61 3 9693 3556
Fax: +61 3 9696 1309

Mrs Robyn Banks
Regulatory Affairs and Nutrition Manager
Nestle Aust
GPO Box 4320
Sydney, NSW 2001
Australia
Phone: +61 2 9931 2345
Fax: +61 2 9931 2610
Email: robyn.banks@au.nestle.com

Mr Tony Downer
Assistant Director
Scientific and Technical
Australian Food and Grocery Council
Locked Bag 1
Kingston ACT 2604
Australia
Phone: +61 2 6273 1466
Fax: +61 2 6273 1477
Email: tony.downer@afgc.org.au

Mr Alan Fagerland
Program Manager
Food Quality Assurance Services
Locked Bag 2032
Strathfield NSW 2140
Australia
Phone: +61 2 9746 4900
Fax: +61 2 9746 4953
Email: alan.fagerland@qas.com.au

Ms Jennifer M. Smith
Manager, Inspection
National Association of Testing Authorities
71-73 Flemington Road
North Melbourne Vic 3051
Australia
Phone: +61 3 9329 1633
Fax: +61 3 9326 5148
Email: jennifer.smith@nata.asn.au

Mr Phillip Richardson
Quality Manager
Australian Dairy Corporation
Locked Bag 104 Flinders Lane
Victoria 8009
Australia
Phone: +61 3 9694 3785
Fax: +61 3 9694 3754
Email: phil@adc.aust.com

Mr Colin David Smith
Business Manager
SGS Australia Pty Ltd
Unit 2, 58 Greenhill Road
Wayville, South Australia 5034
Australia
Phone: +61 8 8271 2226
Fax: +61 8 8271 2249
Email: colin_smith@sgsgroup.com

Mr Brian Thorn
General Manager - Technical
Angas Park Fruit Co Pty Ltd
PO Box 62
Angaston, SA 5353
Australia
Phone: +61 8 8564 2052
Fax: +61 8 8564 2686
Email: lab@angaspark.com.au

Mr Kevin Wood
Acting National Officer
Food Inspection Section - Community & Public
Sector Union
4 Williams Court
Wynnvale SA 5127
Australia
Phone: +61 8 8289 5226
Fax: +61 8 8289 5226
Email: kjdmwood@merlin.net.au

BELGIUM
BELGIQUE
BELGICA

Mr Bruno Buts
Food Inspection Officer
Food Inspection Service
Ministry of Public Health Food Inspection
BD Pacheco 19B5
Brussels B-1010
Belgium
Phone: +32 2 270 48 31
Fax: +32 2 270 48 16
Email: bruno.butts@health.fgov.be

Prof. Dr Marc Cornelis
Director "Veterinary Policy"
Institute for Veterinary Inspection
Wetstraat 56
Brussels 1040
Belgium
Phone: +32 2 287 0253
Fax: +32 2 287 0239
Email: inspec.ivkiev@pophost.eunet.be

BRAZIL
BRESIL
BRASIL

Mr Guilherme Antonio da Costa Jnr
Chefe do Servico de Inspecao de Pescado e
Derivados
Ministerio da Agricultura e do Abastecimento
Espalanada dos Ministerios, Anexo A
Sala 411-A
Brasilia-DF
Brazil
Phone: +55 21 61 218 2775
Fax: +55 21 61 278 2672
Email: sepes@defesaagropecuaria.gov.br

Mrs Maria Aparecida Martinelli
Coordinator of Brazilian Codex Committee
Officer of INMETRO - National Institute for
Metrology, Standardization and Industrial Quality
Ministry of Development, Industry and Trade
SEPN 511, Bl. B, 4 Andar
Brasilia-DF
Brazil CEP 70 750-527
Phone: +55 21 61 340 2211
Fax: +55 21 61 347 3284
Email: mamartinelli@montreal.com.br

Mr Daniel Lins Menucci
Deputy Director of Ports, Airports, Borders and
International Affairs
Ministry of Health
Agencia Nacional de Vigilancia Sanitaria
SEPN 515
BL. B Ed. Omega 3 Andar
Brasilia DF
Brazil
Phone: +55 21 61 448 1070
Fax: +55 21 61 448 1107
Email: daniel.lins@saude.gov.br

Mrs Maria Teresa Rodrigues Rezende
Executive - Secretary of Brazilian Codex
Committee
Officer of INMETRO - National Institute for
Metrology, Standardization and Industrial Quality
Ministry of Development, Industry and Trade
SEPN 511, Bl. B, 4 Andar - CEP 70750-251
Brasilia-DF
Brazil
Phone: +55 21 61 340 2211
Fax: +55 21 61 347 3284
Email: seart@montreal.com.br

Mr Cleber Ferreira dos Santos
General Manager of Food Control
Ministry of Health
SEPN 515 BLOCO `B`
Ed. Omega 3 andar
70770-520 Brasilia-DF
Brazil
Phone: +55 61 448 1083
Fax: +55 61 448 1080
Email: diali@saude.gov.br

CANADA

Dr Anne MacKenzie
Associate Vice President
Science Evaluation
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
Canada
Phone: +1 613 226 2342 ext. 4188
Fax: +1 613 228 6638
Email: amackenzie@em.agr.ca

Mr Peter Brackenridge
Executive Director
Plant Products Directorate
Programs Branch
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
Canada
Phone: +1 613 225 2342 ext. 4195
Fax: +1 613 228 6615
Email: pbrackenridg@em.agr.ca

Mr Bertrand Gagnon
A/Manager
Programs, International Coordination Canadian
Food inspection Agency
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
Canada
Phone: +1 613 225 2342
Fax: +1 613 228 6633
Email: bgagnon@em.agr.ca

Mr Glenn McGregor
National Manager
Product Inspection, Fish Seafood and Production
Division
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
Canada
Phone: +1 613 225 2342 ext 4572
Fax: +1 613 228 6648
Email: gmcgregor@em.agr.ca

Mr Chris Palmer
Senior Advisor
International Liaison
Bureau of Food Regulatory, International and
Interagency Affairs
Food Directorate, Health Protection Branch
Health Canada
HPB Building, Room 2396 (0702C1)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0L2
Canada
Phone: +1 613 941 4616
Fax: +1 613 941 3537
Email: chris_palmer@hc-sc.gc.ca

Mr Peter Pauker
Senior Trade Policy Advisor
Technical Barriers and Regulations Division
(EAS)
Department of Foreign Affairs and International
Trade
125 Sussex Dr
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Canada
Phone: +1 613 992 0523
Fax: +1 613 943 0346
Email: peter.pauker@dfait-maeci.gc.ca

Dr Ignatius H.T Yo
Veterinary Program Specialist
Food of Animal Origin Division
Canadian Food Inspection Agency
174 Stone Road West
Guelph, Ontario N1G 4S9
Canada
Phone: +1 519 837 9400 Ext 2023
Fax: +1 519 837 9770
Email: yoi@em.agr.ca

CHILE

CHILI

Ms Antonieta Urrutia Anabalón
Ingeniero Agrónomo
Servicio Agrícola y Ganadero
Ministerio de Agricultura
Av. Bulnes No 140
Santiago
Chile
Phone: +56 2 688 3811 / 698 2244
Fax: +56 2 671 7419
Email: dai@sag.minagri.gob.cl

CHINA

CHINE

Mr Xiao Liang
Deputy Director
State Administration for Entry-Exit Inspection
Quarantine
10A Chaowai Dajie
Chaoyang District
Beijing 100020
China
Phone: +86 10 65994372
Fax: +86 10 65994568
Email: xiaol@ciq.gov.cn

Mr Cai Zian Feng
Food Safety Officer
State Administration for Entry-Exit Inspection
Quarantine
A10 Chaowai Dajie
Chaoyang District
Beijing
China
Phone: +86 10 65994540
Fax: +86 10 65994497
Email: caixf@ciq.gov.cn

Prof Su Da Lu
Director, Senior Engineer
Food Safety Officer
Zhejiang Entry-Exit Inspection & Quarantine
Bureau of the People's Republic of China
2 Wen San Road
Hangzhou, Zhejiang
China
Phone: +86 571 838111-60506
Fax: +86 571 8381500
Email: zjsa@mail.hz.zj.cn

Mr Wong Sek-kei
Senior Health Inspector
Food and Environmental Hygiene Department
18/F, Wu Chung House
213 Queens Road East
Wan Chai, Hong Kong
China
Phone: +852 2967 5512
Fax: +852 2893 3547

Mr Huang Jiu Jiu
Division Chief
Trade Regulation Division
Department of Trade Project and Legal Affairs
State Administration of Internal Trade
25 North St
Yuetan Beijing
China
Phone: +86 10 68391415
Fax: +86 10 68391415

CUBA

Ing Gabriel Lahens Espinosa
Funcionario del Ministerio del Comercio Exterior
Infanta Esq 23, Vedado
Ciudad Habana
Cuba
Phone: +53 7 542025
Fax: +53 7 550376
Email: mincex@infocecx.cu

CZECH REPUBLIC
REPUBLIQUE TCHÈQUE
REPÚBLICA CHECA

Dr Jana Palackova
Deputy Director
Czech Agricultural and Food Inspection
Kvetna 15
603 00 Brno
Czech Republic
Phone: +420 5 43 54 02 04
Fax: +420 5 43 54 02 02
Email: palackova@czpi.cz

DENMARK
DANEMARK
DINAMARCA

Mr Finn Clemmensen
Head of Division
Danish Veterinary and Food Administration
19 Morkhoj Bygade
DK-2860 Søborg
Denmark
Phone: +45 33 95 60 00
Fax: +45 33 95 60 01
Email: fhc@fdir.dk

Mrs Mette Jasper Gammicchia
Head of Division
Danish Agricultural Council
3 Axeltorv
DK 1609 Copenhagen v
Denmark
Phone: +45 33 14 56 72
Fax: +45 33 14 95 75
Email: mjg@agriculture.dk

Mr Asmundur Gudjonsson
Head of Division
Food & Environmental Agency
Debesartrod
FO-100 Torshavn
Faroe Islands
Phone: +298 31 53 00
Fax: +298 31 05 08
Email: asmundg@hfs.fo

Mr Erik Engelst Petersen
Veterinary Officer
Danish Veterinary and Food Administration
Morkhoj Bygade 19
DK 2860 Søborg
Denmark
Phone: +45 33 95 60 00
Fax: +45 33 95 60 01
Email: eep@fdir.dk

EGYPT
EGYPTE
EGIPTO

Prof Aly Rady
Vice Chairman of Radioisotops Applications
Division
Nuclear Research Center
Atomic Energy Authority
Abou Zaabal PO Box 13759
Egypt
Phone: +002 02 485 8062 / 287 5924
Fax: +002 02 287 6031
Email: alyrady@yahoo.com

Mrs Thoraya El-Nemr
Director of Department
General Organisation for Export and Import
Control
2 Ibrahim Nouiar Street
Nacr City, Cairo
Egypt
Phone: +002 02 2722 229
Fax: +002 02 2918 692

FINLAND
FINLANDE
FINLANDIA

Mrs Pirkko Raunemaa
Deputy Director
National Food Administration
PO Box 5
FIN-00531 Helsinki
Finland
Phone: +358 9 7726 7618
Fax: +358 9 7726 7666
Email: pirkko.raunemaa@nfa.fi

Dr Matti Aho
Deputy Director General
Ministry of Agriculture and Forestry, Veterinary
and Food Department
PO Box 30
FIN-00231 Government
Finland
Phone: +358 9 160 3380
Fax: +358 9 160 3338
Email: matti.aho@mmm.fi

FRANCE
FRANCIA

Mrs Roseline Lecourt
Chargé de Mission
Ministère de l'Economie des Finances et de
l'industrie
59 bd Vincent Auriol - Teledoc 051
75703 Paris Cedex 13
France
Phone: +33 1 44 97 3470
Fax: +33 1 44 97 3037
Email: roseline.lecourt@dgcczf.finances.gouv.fr

Dr Isabelle Chmitelin
Chef de la Mission de Coordination Sanitaire
Internationale
Ministère de Agriculture
Direction Générale de L'Alimentation
251 Rue de Vaugirard
Cedex 15, Paris 75732
France
Phone: +33 01 49 55 81 20
Fax: +33 01 49 55 55 91
Email: isabelle.chmitelin@agriculture.gouv.fr

Mr Francois Falconnet
General Secretary / Scientific Delegate
CITPPM/ALESIAL
44 Rue D'Alesia
75682 Cedex 14
Paris
France
Phone: +33 1 5391 4464
Fax: +33 1 5391 4470
Email: ffalconnet@citppm.org

GERMANY
ALLEMAGNE
ALEMANIA

Dr Walter Toepner
Ministerialrat
Bundesministerium für Gesundheit
Am Propst hof 78a
Bonn D-53121
Germany
Phone: +49 288 941 4150
Fax: +49 228 941 4943
Email: toepner@bmg.bund.de

HUNGARY
HONGRIE
HUNGRIA

Dr Endre Rácz
Head of Unit
Ministry of Agriculture and regional Development
H-1860 Budapest 55
PF1
Hungary
Phone: +361 3041 383
Fax: +361 3020 402
Email: endre.racz@f.v.m.hu

INDIA
INDE

Mr Jasbir Singh Tiwana
Director
Export Inspection Council
Ministry of Commerce
Government of India
Room No. 224
Udyog Bhavan
New Delhi 110001
India
Phone: +91 11 301 6807
Fax: +91 11 301 4416
Email: jstiwawa@hotmail.com

Mr D. Rajagopalan
Chairman
Agricultural and Processed Food Products Export
Development Authority
Ansal Chambers No 11
6 Bhikaji Cama Place
New Delhi 110066
India
Phone: +91 11 616 4350
Fax: +91 11 619 5016
Email: chairman@apeda.delhi.nic.in

Mr Javed Yusufzai
Executive Director (Commercial)
Food Corporation of India
16-20 Barakhamba Lane
New Delhi 110001
India
Phone: +91 11 331 6344
Fax: +91 11 331 6344

INDONESIA
INDONESIE

Dr A. Basrah Enie
Director
Institute for R & D of Agro-based Industry
Agency for Industrial and Trade
Research & Development
Ministry of Industry and Trade
Jl. Ir.H.Juanda No 11
Bogor 16122
Indonesia
Phone: +62 251 324068
Fax: +62 251 323339
Email: abenie@indo.net.id

IRELAND
IRLANDE
IRLANDA

Mr Patrick Rogan
Deputy Chief Veterinary Officer
Department of Agriculture, Food and Rural
Agriculture House, Kildare Street
Dublin
Ireland
Phone: +353 1 607 2185
Fax: +353 1 661 0230
Email: paddy.rogan@daff.irlgov.ie

Mr Ray Ellard
Chief Specialist in Environmental Health
Food Safety Authority of Ireland
Abbey Court, Lower Abbey Street
Dublin
Ireland
Phone: +353 1 817 1319
Fax: +353 1 817 1301
Email: rellard@fsai.ie

JAPAN
JAPON

Mr Kazuo Yuji
Deputy Director
Standards and Labelling Division
Food and Marketing Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumijaseki
Chiyoda-ku, Tokyo
Japan
Phone: +81 3 3502 8111
Fax: +81 3 3502 0438
Email: kazuo_yuji@nm.matt.go.jp

Ms Yuko Kumagai
Assistant Director
Office of Port Health Administration
Food Sanitation Division
Environmental Health Bureau
Ministry of Health and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki
Chiyoda-ku, Tokyo
Japan
Phone: +81 3 3503 1711
Fax: +81 3 3591 8029
Email: yk-hte@mhw.go.jp

Mr Keiji Ota
Manager
Japan Fisheries Association
9-13.1 chome, Akasaka
Minato, Tokyo
Japan
Phone: +81 3 3585 6985
Fax: +81 3 3582 2337
Email: k_ohta@suisankai.or.jp

Mr Tatsuo Seki
Technical Advisor
Member of JASA ISO Research Group, Japanese
Agricultural Standards Association
3-5-2 Nihonbashi Kayaba-Cho
Chuo-ku, Tokyo
103-0025
Japan
Phone: +81 3 3249 7120
Fax: +81 3 3249 9388
Email: jas@agriworld.or.jp

REPUBLIC OF KOREA
REPUBLIQUE DE CORÉE
REPÚBLICA DE COREA

Mr Jeong Byoung Gon
Deputy Director
Bilateral Cooperation Division
International Agriculture Bureau
Ministry of Agriculture & Forestry
1 Jungang-dong, Kwacheon-City
Gyeonggi-do, Seoul
Republic of Korea
Phone: +82 2 500 2656
Fax: +82 2 507 2095
Email: jbgon@maf.go.kr

Mr Joon-Kul Kim
Veterinary Officer
National Veterinary Research & Quarantine
Service
480 Anyang 6-Dong, Anyang-City
Gyeonggi-do, 430-016
Republic of Korea
Phone: +82 0343 467 1927
Fax: +82 0343 467 1938
Email: kimjg@mail.nvrqs.go.kr

Miss Cho Mi-Young
Senior Researcher
Food Sanitation Council
Ministry of Health and Welfare
Codex Office
5 Nokbun – Dong Eunpyung-Gu
Korea Food & Drug Administration
Seoul
Republic of Korea
Phone: +82 2 380 1558
Fax: +82 2 383 8321
Email: codexkorea@kfda.go.kr

KUWAIT
KOWEIT

Mr Nasser Al-Ajeel
General Director
Public Authority for Industry
PO Box 4690
Safat 13047
Kuwait
Phone: +965 431 8312
Fax: +965 431 8310

Mr Abdulaziz Al-Khalidi
Asst. Undersecretary for Commercial Control
Affairs,
Ministry of Commerce and Industry
PO Box 7715
Fahaheel
Kuwait
Phone: +965 2414 927
Fax: +965 2400 568

Mr Sulaiman Al-Dousari
Director of Commercial Control Department
Ministry of Commerce & Industry
PO Box 2944
Safat 13030
Kuwait
Phone: +965 248 3808 / 240 0569
Fax: +965 245 1793

Eng. Khalid Al-Fahed
Director of Standards & Metrology Dept.
Public Authority for Industry
PO Box 4690
Safat 13047
Kuwait
Phone: +965 248 3221
Fax: +965 243 6638
Email: khldsc@moc.kw

Mr Eissa H. Al-Kandari
Assistant Director General for
Municipal Services Affairs
PO Box 10
Al-Safat 13001
Kuwait
Phone: +965 572 1480
Fax: +965 574 8030

MALAYSIA
MALAYSIE
MALASIA

Ms Radziah Mohd Daud
Head of Delegation
Quality Manager, Quality Unit
SIRIM QAS Sdn. Bhd.
Block 4 SIRIM Complex
PO Box 7035,
40911 Shah Alam
Malaysia
Phone: +603 556 7446
Fax: +603 550 9439
Email: radziah_mohd.daud@sirim.my

Ms Mariam Abdul Latif
Assistant Director
Food Quality Control Division
Ministry of Health Malaysia
4th Floor, Block E
Jalan Dungun, Bukit Damansara
Malaysia
Phone: +603 254 00 88
Fax: +603 253 78 04
Email: mal@dph.gov.my

Ms Fauziah Arshad
Research Officer
Palm Oil Research Institute of Malaysia
PO Box 10620
50720 Kuala Lumpur
Malaysia
Phone: +603 825 9155 ext. 2525
Fax: +603 825 9446
Email: tas@porim.gov.my

Dr Zainal Bin Hj. Che Mee
Principal Assistant Director
Food Quality Control Division
Ministry of Health Malaysia
4th Floor, Block E
Jalan Dungun, Bukit Damansara
Malaysia
Phone: +603 254 0088 ext.208
Fax: +603 253 7804
Email: nal@dph.gov.my

Ms Rozita Baharuddin
Palm Oil Registration & Licensing Authority
Ministry of Primary Industries Malaysia
Lot 6, SS 6, Jalan Perbandaran,
47301 Kelana Jaya
Selangor
Malaysia
Phone: +603 703 5544 / 700 2972
Fax: +603 703 3533 / 703 3914
Email: rozita@porla.gov.my

MEXICO
MEXIQUE

Mrs Aida de Lourdes Albuerne
Director de Dictaminación y Fomento Sanitario
Donceles 39, Col. Centro
Mexico, D.F. 06010
Mexico
Phone: +52 5 510 01 96 / 521 32 32
Fax: +52 5 512 96 28
Email: aalbuerne@mail.ssa.gob.mx

Mr Jose Luis Luna Flores
Director De Vigilancia Sanitaria
Donceles 39, Col. Centro
Mexico, D.F. 06010
Mexico
Phone: +52 5 521 1273
Fax: +52 5 512 9628
Email: lflores@mail.ssa.gob.mx

MOROCCO
MAROC
MARRUECOS

Mr Saad Benchakroune
Director
Etablissement Atonome de Contrôle
et de Coordination des Exportations (EACCE)
72 Rue Mohamed Smiha
Casablanca
Morocco
Phone: +212 2 308085
Fax: +212 2 305168
Email: benchakroune@eacce.org.ma

Mr Jamal Boubker
Chef de Service
de la Repression des Fraudes aux postes frontières
de la Wilaya de Tanger
BP 337
Port de Tanger
Morocco
Phone: +212 9 941875
Fax: +212 9 941875

Mr Najib Mikou
Developement Director
Etablissement Autonome de Contrôle et de
Coordination des Exportations (EACCE)
Morocco
Phone: +212 2 302802
Fax: +212 2 302567
Email: mikou@eacce.org.ma

NETHERLANDS
PAYS BAS
PAISES BAJOS

Dr Hans Jeuring
Senior Public Health Officer
Inspectorate for Health Protection
PO Box 16.108
The Hague 2500 BC
Netherlands
Phone: +31 70 340 5060
Fax: +31 70 340 5435
Email: hans.jeuring@inspectwu.nl

Dr Rijckert van der Flier
Ministry of Agriculture
73 Bezuidenhoutseweg
PO Box 20401
The Hague 2500 EK
Netherlands
Phone: +31 70 378 51 23
Fax: +31 70 378 61 41
Email: r.j.van.der.flier@vvm.agro.nl

Dr Adrianus Pieter van Sprang
Ministry of Agriculture, Nature Management and
Fisheries
PO Box 3000
Voorburg 2270
Netherlands
Phone: +31 70 357 88 51
Fax: +31 70 387 65 91
Email: A.P.van.Sprang@rvv.agro.nl

Mr Koos Warmerhoven
Policy Officer
Ministry of Health, Welfare and Sport
Parnassusplein 5
2500 EJ The Hague
Netherlands
Phone: +31 70 340 6942
Fax: +31 70 340 5554
Email: j.warmerhoven@minvws.nl

NEW ZEALAND
NOUVELLE ZÉLANDE
NUEVA ZELANDÍA

Dr Steve Hathaway
Director (Programme Development)
MAF Food Assurance Authority
PO Box 646
Gisborne
New Zealand
Phone: +64 6 868 1144
Fax: +64 6 868 5207
Email: hathaways@maf.govt.nz

Ms Cherie Flynn
Senior Policy Analyst
MAF Policy
PO Box 2526
Wellington
New Zealand
Phone: +64 4 474 4169
Fax: +64 4 474 4206
Email: flynn@maf.govt.nz

Mr Jim Wilson
Senior Advisor (Food Safety)
Ministry of Health, Regulation Implementation
Group, Safety and Regulation Branch
PO Box 5013
Wellington
New Zealand
Phone: +61 496 2360
Fax: +64 496 2340
Email: jim_wilson@moh.govt.nz

NIGERIA

Mr Adeniyi Ebunoluwa Talabi
Director
Fed. Ministry of Agric & Rural Development
P M B 135, Garki
Abuja
Nigeria
Phone: +234 9 5231217
Fax: +234 9 5234051

NORWAY
NORVÈGE
NORUEGA

Mrs Mette Solum Ruden
Head, Enforcement & Contingency
Food Control and Food Law Enforcement
Norwegian Food Control Authority
PO Box 8187 Dep
Oslo N-0034
Norway
Phone: +47 22 24 66 50
Fax: +47 22 44 66 99
Email: mette.ruden@snt.dep.telemax.no

Mr Lennart Johanson
Adviser
Norwegian Ministry of Fisheries
PO Box 8118 Dep
Oslo N-0032
Norway
Phone: +47 22 24 26 65
Fax: +47 22 24 56 78
Email: Lennart.johanson@fid.dep.no

PHILIPPINES
FILIPINAS

Dr Maria Araceli Albarece
Agricultural Attaché
Embassy of the Philippines
1 Moonah Place Yarralumla
ACT 2600
Australia
Phone: +61 2 6273 2584
Fax: +61 2 6273 2113
Email: attache@ozemail.com.au

POLAND
POLOGNE
POLONIA

Ms Anna Patkowska
Head Specialist
Ministry of Agriculture and Rural Development
30 Wspolna Street
Warsaw 00-930
Poland
Phone: +48 22 623 2043
Fax: +48 22 623 2070
Email: anna.patkowska@minrol.gov.pl

Miss Monika Rzepecka
Specialist
Agricultural and Food Quality Inspection
32/34 Zurawia Street
Warsaw 00-515
Poland
Phone: +48 22 621 6421
Fax: +48 22 629 4816
Email: cis@wa.onet.pl

Ms Ewa Skowinska
Manager of Food Industry Division
Polish Centre for Testing and Certification
23A Klobucka Street
02-699 Warsaw
Poland
Phone: +48 22 647 1071 ext 207
Fax: +48 22 547 0841

PORTUGAL

Dr Luis Themudo Melo
Director Veterinary Control
Ministry Agriculture Fisheries
Largo Academia Belas Artes No 2
Lisboa 1200
Portugal
Phone: +01 323 95 06
Fax: +01 323 96 79
Email: veterinaria@mail.telepac.pt

Mr Joao Pedro Sameiro de Sousa
Chefe de Divisao
Agricultura D.R.E Pescas
Direccao-Geral de Fiscalizacao e Controlo da
Qualidade Alimentar
Avenida Conde de Valbom, 98 - 1050
Lisboa
Portugal
Phone: +351 21 798 3610
Fax: +351 21 798 3613
Email: dstega.gti@mail.telepac.pt

ROMANIA
ROUMANIE
RUMANIA

Mrs Olimpia Vorovenci
Expert in Agrofood Standards ASPO and
Director of Inspection and Certification
Programme
Bioagrirom
13 Emil Girleance Str, Bl Ag, Ap. 19, Sector 3
Bucharest
Romania
Phone: +401 321 2928/310 4309
Fax: +401 321 2928/210 0833
Email: voro@pcnet.no / ins@kappa.no

SINGAPORE
SINGAPUR

Dr Sin Bin Chua
Director
Veterinary Public Health & Food Supply Division
Ministry of National Development
5 Maxwell Road # 03-00, Tower Block
MND Complex
69110 Singapore
Phone: +65 325 7622
Fax: +65 220 6068 / 224 0601
Email: CHUA_Sin_Bin@ppd.gov.sg

Ms Huay Leng Seah
Head, Food Control Department
Ministry of the Environment
40 Scotts Road
The Environment Building, 19th Storey
Singapore 228231
Phone: +65 731 9819
Fax: +65 731 9843 / 731 9844
Email: Seah_Huay_Leng@env.gov.sg

Dr Paul Chiew
Head
Food Inspection Branch
Veterinary Public Health & Food Supply Division
Ministry of National Development
51 Jalan Buroh
Singapore
Phone: +65 267 0820
Fax: +65 265 0784 / 266 4689
Email: Paul_Chiew@ppd.gov.sg

SOUTH AFRICA
AFRIQUE DU SUD
SUDÁFRICA

Mr A Serumula
Deputy Director
Plant Health and Quality
Private Bag X250
Pretoria 0001
South Africa
Phone: +27 12 3196004
Fax: +27 12 3196055
Email: alexs@nda.agric.za

SPAIN
ESPAGNE
ESPAÑA

Ms Margarita Garzon Rigau
Jefe de Servicio
Ministerio de Sanidad y Consumo
Paseo Del Prado, 18-20
28014 – Madrid
Spain
Phone: +34 91 596 19 35
Fax: +34 91 596 20 47
Email: mgazzon@msc.es

Mr Juan Osorio
Commercial Attaché
Commercial Officer
Embassy of Spain
Edgecliff Centre
Suite 40B
203 New South Wales Road
Edgecliff NSW 2027
Australia
Phone: +61 2 9362 4212
Fax: +61 2 9362 4057
Email: buzon.oficial@sydney.ofcomes.mcx.es

SWAZILAND
SWAZILANDIA

Mr Richard Mamba
Senior Environmental Health Officer
Ministry of Health & Social Welfare
PO Box 5
Mbabane
Swaziland
Phone: +268 42 20811
Fax: +268 40 42431

SWEDEN
SUEDE
SUECIA

Ms Anna Tofften
Director
Ministry of Agriculture Food and Fisheries
SE - 103 33 Stockholm
Sweden
Phone: +46 8 405 1199
Fax: +46 8 405 4970
Email: anna.tofften@agriculture.ministry.se

Dr Tor Bergman
Senior Veterinary Inspector
National Food Administration
Box 622
Uppsala SE-75126
Sweden
Phone: +46 18 175 587
Fax: +46 18 105 848
Email: tor.bergman@slv.se

Ms Ylva Wallen
Senior Administrative Officer
Ministry of Agriculture
SE - 103 33 Stockholm
Sweden
Phone: +46 8 405 1106
Fax: +46 8 405 4970
Email: ylva.wallen@agriculture.ministry.se

SWITZERLAND
SUISSE
SUIZA

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Responsible, Codex Alimentarius
Swiss Federal Office of Public Health
Post Box
Bern CH 3003
Switzerland
Phone: +41 31 322 00 41
Fax: +41 31 322 95 74
Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Dr Jakob Schluep
Head of Border Veterinary Inspection
Swiss Federal Veterinary Office
Post Box
Bern CH 3003
Switzerland
Phone: +41 31 323 85 10
Fax: +41 31 323 56 86
Email: jakob.schluep@bvvet.admin.ch

Dr JeanVignal
Regulatory Affairs
Nestec Ltd
Avenue Nestlé 55
CH - 1800 Vevey
Switzerland
Phone: +41 21 924 3501
Fax: +41 21 924 4547
Email: jean.vignal@nestle.com

THAILAND
THAILANDE
TAILANDIA

Mr Thien Mekanontchai
Secretary General
Thai Industrial Standards Institute
Ministry of Industry
Rama VI Street
Ratchataewi
Bangkok 10400
Thailand
Phone: +66 2 202 3400-2
Fax: +66 2 246 4085
Email: thien@tisi.go.th

Dr Kraingsak Dangprom
Acting Director of Veterinary Public Health
Division
Department of Livestock Development
Phyathai Road
Bangkok 10400
Thailand
Phone: +66 2 251 5646 / 251 5988
Fax: +66 2 251 7922

Mr Yuthana Norapoompipat
Food and Drug Specialist 8
Food Control Division
Ministry of Public Health
Nonthaburi 11000
Thailand
Phone: +66 2 590 7322
Fax: +66 2 591 8476
Email: yuthanan@health.moph.go.th

Dr Chumnarn Sirirugsa
Director
Office of Agricultural Standards and Inspections,
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Rachadomnoen nok Road
Bangkok
Thailand 10200
Phone: +66 2 629 8977
Fax: +66 2 629 8978
Email: ozsi@asiaaccess.net.th

Mrs Patrathip Vacharakomolphan
Standard Officer
Thai Industrial Standards Institute
Ministry of Industry
Rama VI Street
Ratchataewi, Bangkok 10400
Thailand
Phone: +66 2 202 3441
Fax: +66 2 248 7987
Email: patratip@tisi.go.th

Mr Jakkapong Chankamhangdacha
National Food Institute
185 Jaran Sanitwong Road, Soi 40
Bangyeekan, Bankplad
Bangkok10700
Thailand
Phone: +66 2 435 0203-4
Fax: +66 2 883 5021
Email: jakapong74@hotmail.com

Mrs Pranee Srisomboon
Technical Manager
Thai Food Processors' Association
170/22 9th Floor Ocean Tower Bldg, New
Rachadapisk Rd
Kwang Klongtoey Bangkok10110
Thailand
Phone: +66 2 261 2684-6
Fax: +66 2 261 2296-7
Email: thaifood@thaifood.org

Mrs Malinee Subvanich
Director & General Secretary
Thai Food Processors' Association
170/22 9th Floor Ocean Tower Bldg, New
Rachadapisk Rd
Kwang Klongtoey Bangkok 10110
Thailand
Phone: +66 2 261 2684-6
Fax: +66 2 261 2996-7
Email: thaifood@thaifood.org

Mr Lers Thisayakorn
Vice President
Thai Frozen Foods Association
160/194-7 ITF Bldg, 13/F Silom Rd
Bangkok 10500
Thailand
Phone: +66 2 235 5622-4, 6340895-7
Fax: +66 2 235 5625
Email: thaiffa@ksc.th.com

Ms Piyanart Leevivat
Medical Scientist
Division of Food for Export
Department of Medical Sciences
Nonthaburi 11000
Thailand
Phone: +66 2 951 0000-11 Ext. 9526 - 28
Fax: +66 2 951 1021
Email: nart@health.moph.go.th

Mrs Suchin Srikongsri
Director
Biological Science Division
Department of Science Service
Rama VI Road
Bangkok 10400
Thailand
Phone: +66 2 245 8993
Fax: +66 2 245 8993
Email: suchin@mail.dss.go.th

Mr Charun Pornkuntham
Chief of CEICAP
Division of Agricultural Chemistry
Dept of Agriculture
Chatuchak
Bangkok 10900
Thailand
Phone: +66 2 579 8602
Fax: +66 2 561 5034
Email: Charun@doa.go.th

UNITED KINGDOM
ROYAUME UNI
REUNI UNIDO

Dr Dorian Kennedy
Head Branch C
Food Labelling & Standards Division
Ministry of Agriculture Fisheries and Food
Joint Food Safety and Standards Group
(MAFF/JFSSG)
Room 316, Ergon House, c/o Nobel House, 17
Smith Square
London SW1P 3JR
UK
Phone: +44 171 238 5574
Fax: +44 171 238 5782
Email: d.kennedy@fssg.maff.gov.uk

Mr David Taylor
Assistant Chief Veterinary Officer
Joint Food Safety and Standards Group (MAFF)
Room 407a, Ergon House
17 Smith Square
London SW1P 3JR
UK
Phone: +44 171 238 6421
Fax: +44 171 238 6402
Email: d.taylor@jfssg.maf.gov.uk

URUGUAY

Mr Daniel Loschak
Economista, Licenciado en Economía
25 de Mayo 737 piso 2
JEFE (I) Departamento Mercado y Consumo Area
Defensa Del Consumidor Ministerio Economía y
Finanzas
Uruguay
Phone: +598 2 900 4106
Fax: +598 2 902 1043
Email: adeco99@adinet.com.uy

Mrs Cristina Vaz
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca
Constituyente 1476
Montevideo
Uruguay
Phone: +598 2 402 6358
Fax: +598 2 402 6331
Email: mgapuai@adinet.com.uy

Mrs Marta Bentancur
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca
Depto Verificación y Certificación
Av. Millán 4703 – CP 12900
Montevideo
Uruguay
Phone: +598 2 309 3069
Fax: +598 2 309 3069
Email: mbentanc@adinet.com.uy

UNITED STATES OF AMERICA
ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Mr Robert Lake
Director, Office of Regulations and Policy
US Food and Drug Administration
Center for Food Safety and Applied Nutrition
200C Street, S.W.
Washington DC 20204
USA
Phone: +1 202 205 4160
Fax: +1 202 401 7739
Email: robert_lake@oppsi.fda.cfsan

Dr Catherine Carnevale
Director
Office of Constituent Operations
US Food and Drug Administration
Room 5807, 200C Street S.W.
Washington DC 20204
USA
Phone: +1 202 205 5032
Fax: +1 202 205 0165
Email: ccarneva@bangate.fda.gov

Ms Maritza Colon-Pullano
Associate Director
Office of International Programs
Food and Drug Administration
2500 Fishers Lane, HFC-1
Rockville MD 20857
USA
Phone: +1 301 827 4553
Fax: +1 301 827 1451
Email: mpullano@oc.fda.gov

Mr Mark Manis
Director
International Policy
FSIS, USDA
14th Independence Ave S.W.
Room 4434 South Building
Washington DC 20250
USA
Phone: +1 202 720 6415
Fax: +1 202 720 7990
Email: mark.manis@usda.gov

Ms Jamie Rothschild
Senior Trade Policy Specialist
USDA/US Codex Office
14th Independence Ave S.W.
Room 4861 South Building
Washington DC 20250
USA
Phone: +1 202 690 4036
Fax: +1 202 720 3157
Email: rothschildj@fas.usda.gov

Dr F. Edward Scarbrough
US Manager for Codex
USDA/US Codex Office
14th Independence Ave S.W.
Room 4861 South Building
Washington DC 20250
USA
Phone: +1 202 720 2057
Fax: +1 202 720 3517
Email: ed.scarbrough@usda.gov

Dr H. Michael Wehr
Special Assistant to the Director
Office of Constituent Operations
FDA CFSAN
US Food and Drug Administration
Center for Food Safety and Applied Nutrition
200C Street S.W.
Washington DC
USA
Phone: +1 202 260 2786
Fax: +1 202 205 0165
Email: mwehr@cfsan.fda.gov

Mr C. W. McMillan
President
C.W. McMillan Co.
PO Box 10009
Alexandria, VA 22310-0009
USA
Phone: +1 703 960 1982
Fax: +1 703 960 4976
Email: cwmco@aol.com

Mr Johnnie Nichols
National Milk Producers Federation
2101 Wilson Boulevard, Suite 400
Arlington, VA
USA
Phone: +1 703 243 6111
Fax: +1 703 841 9238
Email: jnichols@nmpf.org

Ms Peggy Rochette
Director of International Affairs
National Food Processors Association
1350 I Street N.W.
Washington DC 20191
USA
Phone: +1 202 639 5921
Fax: +1 202 639 5991
Email: prochet@nfpa-food.org

VIET NAM

Mrs Nguyen Thi Phung
Quality Assurance & Testing Centre 3
Directorate for Standards and Quality
49 Pasteur District
Ho Chi Minh City
Viet Nam
Phone: +84 08 829 4274
Fax: +84 08 829 3012

Mr Dinh Thanh Phuong
Director
National Fisheries Inspection and Quality
Assurance Branch
Ministry of Fisheries - SR of Vietnam
29 Ngu Hanh So'n - District 3
Da Nang City
Viet Nam
Phone: +84 511 836155 / 836761
Fax: +84 511 836154
Email: naf2@dng.vnn.vn

Mr Andrew Wilson
Counsellor
Consumer Health Affairs
European Commission
EC Delegation
140/1 Wireless Road
Bangkok
Thailand
Phone: +66 2 225 9100 ext. 700
Fax: +66 2 255 9114
Email: andrew.wilson@tha.eudel.com

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

COMISA

Mr Eddie Kimbrell
Consultant
13209 Moss Ranch Lane
Fairfax VA 22033
USA
Phone: +1 703 631 9187
Fax: +1 703 631 3866
Email: edkim@aol.com

Mr William Blowes
Technical Director
Monsanto Australia Ltd
Agricultural Sector
PO Box 2145
Kambah ACT 2615
Australia
Phone: +61 2 6296 6463
Fax: +61 2 6296 6463
Email: bill.m.blowes@monsanto.com

EUROPEAN COMMISSION

Dr Michaela Christine Majewski
Principal Administrator
European Commission
200 Rue De La Loi
1049 – Brussels
Belgium
Phone: +32 2 295 0874
Fax: +32 2 296 0951
Email: christine.majewski@cec.eu.int

EUROPEAN UNION (COUNCIL OF MINISTERS)

Mr Klavs Skovsholm
Administrator
Secretariat General of the Council of the
European Union
Rue de la Loi 175
Brussels B-1048
Belgium
Phone: +32 2 285 8379
Fax: +32 2 285 7928
Email: klaus.skovsholm@consilium.eu.int

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Ms Gloria Brooks-Ray
Principal Adviser
Codex Alimentarius
Novigen Sciences Inc
PO Box 97
Mountain Lakes, NJ 07046
USA
Phone: +1 973 334 4652
Fax: +1 973 334 4652
Email: gbr@novigenosci.com

INTERNATIONAL ACCREDITATION FORUM (IAF)

Mr Noel Matthews
Secretary
International Accreditation Forum, Inc
#1801-2 Marcus Clarke Street
Canberra City, ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6257 1962
Fax: +61 2 6257 1965
Email: iafsecr@email.com

Mr John Dean
Joint Accreditation System for Australia and New Zealand
PO Box 67
Hughes ACT 2605
Australia
Phone: +61 2 6282 5501
Fax: +61 2 6282 6818
Email: jdean@jas-anz.com.au

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)

Mr Phil Fawcett
National Manager
International Standards – Dairy
MAF Food Assurance Authority Ministry of Agriculture & Forestry
PO Box 2526
Wellington
New Zealand
Phone: +64 4 4989 874
Fax: +64 4 4744 196
Email: fawcetp@maf.govt.nz

INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURAL MOVEMENTS (IFOAM)

Mr Rod May
International Organic Certification Services
RMB 1299
Blampied VIC 3364
Australia
Phone: +61 8 5345 7342
Fax: +61 8 5345 7342
Email: capck@netconnect.com.au

INTERNATIONAL INSTITUTE OF REFRIGERATION (IIR)

Mr Keith Richardson
Food Technology Liaison Officer
Food Science Australian
PO Box 52
North Ryde, NSW 1670
Australia
Phone: +61 2 9490 8333
Fax: +61 2 9490 8499
Email: keith.richarson@foodscience.afisc.csiro.au

INTERNATIONAL OLIVE OIL COUNCIL (IOOC)

Dr Peter Hume
Australian Government Analytical Laboratories
1 Suakin Street
Pymple, NSW 2073
Australia
Phone: +61 2 9449 0111
Fax: +61 2 9449 1653
Email: peter.hume@agal.gov.au

INTERNATIONAL PEANUT FORUM

Ms Julie Adams
International Trade Issues Advisor
C/O American Peanut Council
1195 Liberati Road
Concord, California 94518
USA
Phone: +1 925 691 0745
Fax: +1 925 691 0748
Email: juliegadams@compuserve.com

OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES (OIE)

Dr San Ng
Senior Principal Veterinary Officer
Food Policy Branch
Australian Quarantine & Inspection Service
PO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 4574
Fax: +61 2 6272 3678
Email: san.ng@aqis.gov.au

WORLD VETERINARY ASSOCIATION (WVA)

Dr Kevin Doyle
National Veterinarian
Australian Veterinary Association
PO Box 4257
Kingston, ACT 2604
Australia
Phone: +61 2 6273 8855
Fax: +61 2 6273 8899
Email: avavet@ava.com.au

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS (FAO)**

Dr Annamaria Bruno
Food and Nutrition Officer
Sub-Regional Office for the Pacific (SAPA)
Private Mail Bag
Apia
Samoa
Phone: +685 22127
Fax: +685 22126
Email: annamaria.bruno@fao.org

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Dr Yasuyuki Sahara
Scientist
Food Safety Programme
World Health Organization
20 Avenue Appia
Geneva 27 1211
Switzerland
Phone: +44 22 7914324
Fax: +44 22 791 4807
Email: saharay@who.ch

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

Mr Erik Wijkstrom
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities Division
World Trade Organization
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Geneva 21
Switzerland
Phone: +41 22 739 5729
Fax: +41 22 739 5760
Email: erik.wijkstrom@wto.org

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT

Mr David H Byron
Food Standards Officer
Food and Nutrition Division
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Via delle Terme de Caracalla
Rome 100
Italy
Phone: +39 6 5705 4419
Fax: +39 6 5705 4593
Email: david.byron@fao.org

Mr Makoto Tabata
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Via delle Terme de Caracalla
Rome 100
Italy
Phone: +39 6 5705 4796
Fax: +39 6 5705 4593
Email: makoto.tabata@fao.org

Mr Christophe Lepretre
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Via delle Terme de Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39 6 5705 5621
Fax: +39 6 5705 4593
Email: christophe.lepretre@fao.org

AUSTRALIAN SECRETARIAT

Ms Ruth Lovisolo
Manager
Codex Australia
National Office of Food Safety
Agriculture Fisheries and Forestry - Australia
PO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 5112
Fax: +61 2 6272 3103
Email: ruth.lovisolo@affa.gov.au

ALINORM 01/30

Annexe II

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR UNE PRÉSENTATION GÉNÉRIQUE DES CERTIFICATS ET L'ÉTABLISSEMENT ET LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS

À l'étape 5

PRÉAMBULE

1. Les présentes directives sont fondées sur le principe qu'il incombe aux parties commerciales de garantir l'innocuité des produits et leur conformité aux exigences spécifiées à tous les stades de la production alimentaire.

OBJECTIFS

2. Les certificats devront contenir les informations essentielles qui répondent aux objectifs des exigences du pays importateur en matière d'innocuité des aliments et de facilitation de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. Le niveau d'information requis devra être en rapport avec les objectifs du pays importateur et ne pas imposer de fardeau inutile au pays exportateur ou à l'exportateur, ni exiger la communication d'informations confidentielles à moins qu'elles n'intéressent la santé publique. Les certificats ne devraient être requis que lorsqu'ils sont nécessaires pour garantir l'innocuité du produit ou la loyauté des pratiques commerciales.

CHAMP D'APPLICATION

3. Les présentes directives concernent la conception et l'utilisation de certificats officiels ou [officiellement agréés] qui attestent les attributs de denrées alimentaires destinées au commerce international. Les certificats ne devront être requis que lorsqu'ils sont nécessaires pour garantir l'innocuité et la salubrité des produits ou pour faciliter les échanges.

4. Les présentes directives ne traitent pas des questions de santé animale ou végétale, lesquelles ne relèvent pas du mandat du Codex. Il est toutefois reconnu que, dans la pratique commerciale, les certificats pourront contenir des informations s'y rapportant.

5. Les présentes directives envisagent l'usage possible de certificats sous format papier et électronique.

DÉFINITIONS

Certificats. Certificats délivrés par un organisme de certification officiel ou officiellement agréé d'un pays exportateur conformément aux exigences spécifiées d'un pays importateur.

Certificats officiels [à élaborer]

Copies officiellement imprimées [à élaborer]

Certificats officiellement reconnus [à élaborer]

Organismes de certification officiellement agréés

*Exigences spécifiées*¹. Critères fixés par les autorités compétentes en matière de commerce des denrées alimentaires portant sur la santé publique, la protection du consommateur et les conditions d'échanges commerciaux équitables.

PRINCIPES

6. Les certificats ne devront être requis que lorsqu'ils sont nécessaires pour garantir l'innocuité des produits ou pour faciliter les échanges. La raison d'être et les exigences relatives à la certification des exportations devront être communiquées de manière transparente et systématiquement mises en œuvre de manière non discriminatoire. Les certificats devront être conçus et utilisés de sorte à :

- satisfaire aux exigences spécifiées relatives à l'innocuité des aliments et à la facilitation de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires;

¹ *Principes du Codex applicables à l'inspection et à la certification (CAC/GL 20-1995)*

- simplifier et faciliter le processus de certification ;
- clarifier la responsabilité de toutes les parties ;
- satisfaire aux exigences relatives aux descriptions obligatoires des produits faisant l'objet d'échanges ;
- prévoir une identification précise de l'expédition faisant l'objet d'une certification ;
- minimiser le risque de fraude.

CRITÈRES

PRESENTATION STANDARD

7. Les certificats devront contenir une déclaration de l'organisme de certification officiel ou officiellement agréé et être dûment signés et cachetés par un agent autorisé à cet effet par l'autorité compétente. Le certificat devra clairement identifier l'organisme de certification grâce à un papier à en-tête et/ou un logo.

8. Chaque certificat officiel devra porter un numéro d'identification unique et être imprimé dans un style dénué d'ambiguïté dans une ou plusieurs langues parfaitement comprise(s) par les agents de certification et l'autorité destinataire. Un registre des numéros d'identification uniques affectés aux lots de certificats imprimés devra être tenu par l'autorité compétente et pouvoir être mis en relation avec les certificats distribués. [Selon les circonstances, il pourra être exigé que les certificats délivrés par les organismes officiellement agréés portent un numéro d'identification unique.]

9. Le certificat original devra être identifiable de manière unique et être imprimé avec au moins une copie destinée à l'autorité de certification qui la conservera pendant une période de temps appropriée. Des exemplaires supplémentaires pourront être des copies ou photocopies officiellement imprimées. Dans tous les cas, le statut du certificat devra être clair, par exemple, en utilisant les marques «original» ou «copie».

10. Les certificats, quel que soit leur format, devront être conçus de sorte à minimiser le risque de fraude (par exemple, en utilisant du papier filigrané, du papier ne pouvant pas être photocopié ou toute autre mesure de sécurité).

11. Lorsque les certificats sont produits sous un format physique, ils devront être présentés sur une feuille de papier ou, lorsque plusieurs pages sont nécessaires, sous une forme telle que chacune des pages fasse partie d'une feuille de papier entière et indivisible. Lorsque cela n'est pas possible, chaque feuille devra être paraphée par l'agent de certification et/ou numérotée de sorte à indiquer qu'elle fait partie d'une séquence finie (par ex. page 2 de 4 pages).

12. Les certificats devront contenir une référence claire à toute exigence spécifiée à laquelle le produit certifié doit se conformer.

13. Le certificat devra clairement décrire le produit et l'expédition auxquels il fait référence de manière unique.

14. [Les certificats pourront être délivrés après que les produits auront été exportés, à condition que des mesures adéquates soient en place pour garantir que l'expédition à laquelle il se rapporte est intacte, identifiable et n'a pas été modifiée ou manipulée de quelque façon que ce soit. Ces mesures pourront inclure la fourniture de documents par un autre organisme officiellement agréé si l'expédition est hors du contrôle de l'autorité émettrice.] / [Aucun certificat ne pourra être délivré une fois que l'expédition aura quitté le contrôle de l'autorité pertinente sauf circonstances exceptionnelles dans lesquelles il sera possible de délivrer un certificat fondé sur les assurances d'un organisme officiellement agréé à condition que l'expédition ait été sous supervision officielle continue pendant le transport.]

15. L'usage de moyens électroniques pour délivrer ou transférer des certificats devra être accepté lorsque l'intégrité du système de certification a été garanti à la satisfaction des autorités pertinentes du pays importateur et du pays exportateur. Le certificat sous format papier devra pouvoir être présenté sur demande aux autorités du pays importateur. Lorsque des certificats électroniques sont utilisés, les inspecteurs du pays importateur devront avoir un accès électronique aux détails de la certification.

DETAILS CONCERNANT L'EXPEDITION

(NOTE : Ces détails ne sont pas spécifiques aux aliments et correspondent au champ d'information figurant normalement sur toute lettre de transport international relative aux vaisseaux transportant des produits entre pays. L'inclusion des informations de transport dans les documents officiels de certification permet de vérifier les détails concernant le produit).

16. Les détails du produit certifié devront être clairement documentés sur le certificat qui devra au moins contenir les informations suivantes :

- nature de la denrée alimentaire ;
- nom du produit ;
- quantité, dans les unités appropriées;
- identificateur de lot ou code date ;
- identité de l'établissement de production ;
- nom et coordonnées de l'importateur (consignataire) ;
- nom et coordonnées de l'exportateur (expéditeur) ;
- pays d'expédition ;
- toute autre information requise par le pays importateur.

DECLARATION D'ORIGINE

17. Lorsque, dans des cas exceptionnels justifiés par un problème immédiat pour la santé publique, le pays importateur exige une déclaration concernant l'origine des ingrédients d'un produit, le certificat devra spécifier l'origine des ingrédients issus de pays autres que le pays exportateur.

ATTESTATIONS

18. Les attestations devant figurer dans un certificat seront déterminées par les exigences spécifiées du pays importateur. Elles devront être clairement identifiées dans le texte du certificat. De telles attestations pourront, entre autres, inclure :

- le statut en matière de santé publique,
- la conformité du produit à des catégories ou autres exigences particulières ;
- le statut (homologation) de l'établissement de transformation et/ou de conditionnement dans le pays exportateur ;
- toute référence à des accords bilatéraux/multilatéraux pertinents.
- Responsabilités de l'autorité de certification

19. L'autorité de certification devra être désignée et habilitée par la législation ou les règlements nationaux pertinents, de manière convenable et transparente, afin de fournir les attestations particulières requises dans un certificat.

20. Les autorités devront veiller à ce que leurs procédures permettent la délivrance du certificat en temps voulu de sorte à éviter toute perturbation inutile des échanges.

21. Les autorités devront disposer d'un système efficace permettant d'éviter, autant que possible, l'usage frauduleux des certificats officiels.

RESPONSABILITES DES AGENTS DE CERTIFICATION

22. Des informations et des notes d'orientation facilitant la préparation correcte des certificats devront être disponibles à tous les agents de certification ainsi qu'aux parties responsables de fournir des détails devant figurer dans les certificats.

23. Les agents de certification devront :

- être nommés comme il convient par l'autorité de certification ;
- être pleinement au fait des exigences attestées dans le certificat ;

- disposer d'un exemplaire des règlements ou exigences spécifiées mentionnés dans le certificat ou d'informations et de notes d'orientation claires diffusées par l'autorité compétente expliquant les critères auxquels le produit doit satisfaire avant d'être certifié ;
- ne pas avoir de conflit d'intérêts relatif aux aspects commerciaux de l'expédition et être indépendants des parties commerciales ;
- ne certifier que les questions relevant de leurs compétences (ou qui ont été attestées par une autre partie compétente) ;
- ne certifier que les circonstances connues au moment de la signature du document.

PRESENTATION DES CERTIFICATS ORIGINAUX

24. L'importateur (le consignataire) devra s'assurer que le produit est présenté aux autorités du pays importateur accompagné du certificat original, en conformité avec les exigences spécifiées du pays importateur.

INSTRUCTIONS SUR LA MANIERE DE REMPLIR LE FORMULAIRE

25. Les originaux des certificats devront toujours être délivrés et présentés à l'exportateur ou à son agent.

26. Une copie du certificat (clairement marquée « COPIE » ou « DUPLICATA ») devra être fournie aux autorités compétentes des pays importateurs et exportateurs à la demande de celles-ci.

27. En signant un certificat, l'agent devra s'assurer que :

- le certificat ne contient pas de suppressions autres que celles requises par le texte du certificat ;
- toute modification des informations certifiées est paraphée et cachetée par l'agent de certification à l'aide du tampon officiel de l'autorité compétente ;
- le certificat porte la signature, le nom et le poste officiel de l'agent de certification écrits de manière lisible et, le cas échéant, ses qualifications ;
- le certificat porte la date à laquelle il a été signé et délivré et, le cas échéant, sa période de validité ;
- aucune partie du certificat n'est laissée vierge de sorte à pouvoir être modifiée après avoir été signée par l'agent de certification.

REPLACEMENT DES CERTIFICATS

28. Lorsque, pour un motif valable (tel que détérioration du certificat en transit), l'agent de certification délivre un certificat de remplacement, celui-ci devra être clairement marqué « REMPLACEMENT » avant d'être délivré. Un certificat de remplacement devra faire référence au numéro du certificat original.